



• ADABio •
Les Agriculteurs BIO de l'Ain, l'Isère,
la Savoie et la Haute-Savoie

Depuis 1984, l'ADABio agit pour le développement et le maintien de l'agriculture biologique dans l'Ain, l'Isère, la Savoie et la Haute Savoie.

L'ADABio est forte de plus de 350 adhérents professionnels et membres associés.

FORUM :

Échange sur les pratiques innovantes des agriculteurs bio

Retrouvez nous sur le Forum de l'ADABio
<http://forum.adabio.com>



Comment est utilisée ma cotisation ?

Sur chaque cotisation perçue, l'ADABio reverse 48€ à son réseau régional (qui reverse à son tour 45€ à la FNAB). Le reste de votre cotisation est utilisée par l'ADABio pour financer ses actions et représente 5% du budget de l'association.

LES MISSIONS DE L'ADABio

DÉVELOPPER ET SOUTENIR LA PRODUCTION BIO

- Encourager les conversions bio
- Accompagner les producteurs
- Améliorer les techniques de production
- Proposer des formations



STRUCTURER LES FILIÈRES

- Appuyer les filières de proximité
- Encourager et structurer les circuits courts
- Accompagner le développement de la restauration collective bio



PROMOUVOIR L'AB

- Réaliser et diffuser des outils de promotion de l'AB
- Sensibiliser le grand public
- Représenter l'agriculture bio dans les institutions



POUR NOUS
CONTACTER

• ADABio •

Les Agriculteurs BIO de l'Ain, l'Isère,
la Savoie et la Haute-Savoie

.....

95 rue des Soudanières • 01250 CEYZERLAT
Tél. : 04 74 30 69 92 • contact@adabio.com
www.corabio.org/adabio



BULLETIN D'ADHÉSION 2017

Association
des Agriculteurs Biologiques
de l'Ain • l'Isère • la Savoie
• la Haute-Savoie



• ADABio •

Les Agriculteurs BIO de l'Ain, l'Isère,
la Savoie et la Haute-Savoie



AGRICULTEURS, POURQUOI ADHÉRER À L'ADABio :

- Faire partie d'un **réseau de 350 fermes** (données 2016), et **regroupant 3000 agriculteurs** à l'échelle régionale
- **Être représenté et défendu** via notre réseau régional et national : crédit d'impôts, aide au maintien, aide à la certification...
- **Être informé** des évolutions réglementaires, des aides financières à la bio...
- Recevoir la **Feuille bio** avec l'actualité des départements, les projets collectifs, les actions en cours, les dates importantes à venir...
- Recevoir l'édition imprimée de **la Luciole**, bulletin des pratiques bio en Auvergne Rhône Alpes
- Participer à des **réunions d'échanges techniques** (maraîchage, arboriculture, viticulture, lait, céréales,...)
- **Se former** à des techniques performantes dans toutes les filières de production
- **Être accompagné** dans sa **conversion à l'AB**
- **Bénéficier d'un appui** pour l'organisation de filières durables et de proximité
- Être mis en **relation** avec les demandeurs de produits bio des 4 départements (restauration collective, marchés bio, magasins spécialisés...)
- **Communiquer** sur vos circuits courts de commercialisation
- **Être référencé** dans le **Guide Bio** (distribué à 10 000 ex.)
- Faire paraître **vos annonces gratuitement** dans la Feuille bio, l'Annonceur Bio et sur le forum internet
- Bénéficier des **outils de communication** diffusés par l'ADABio



BULLETIN D'ADHÉSION 2017

À RENVOYER AU : 95 rue des Soudanières • 01250 CEYZERIAT

En cotisant à l'ADABio, je signifie mon adhésion au projet collectif de développement de l'agriculture Biologique porté par l'ADABio et plus largement par le réseau FNAB (via la Charte).



- Structure agricole **de moins de 2 U.T.H.**⁽¹⁾ : 130 €
- Structure agricole **de 2 U.T.H. à moins de 3 U.T.H.** : 180 €
- Structure agricole **de 3 U.T.H. et plus** : 230 €
- Installation⁽²⁾ : 48 €
Date d'installation / /
- Ferme en 1^{ère} année de conversion⁽²⁾ : 48 €
Date de conversion / /
- Citoyen, entreprise, autre public⁽³⁾ : 25 €
- Cotisation de soutien : €

Nous contacter si vous avez des difficultés de paiement. Il est possible de régler en 2, 3, 4 fois (sous conditions).

Nom de la ferme :

Nom(s) et prénom(s) des associés :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél. 1 :

Tél. 2 :

Email :

⁽¹⁾ U.T.H. : Unité de Travail Humain
⁽²⁾ La part ADABio est offerte sur les cotisations à 48 € la première année d'adhésion.
⁽³⁾ Ce statut « membre associé » n'ouvre pas droit au vote lors de l'Assemblée Générale.